

Légendes sur l'élimination des déchets dans les UVTD

Dans notre société certaines idées fausses persistent au sujet de l'élimination des déchets urbains dans les usines de traitement thermique des déchets (UVTD) :

Légende 1: Les sacs poubelles sont triés avant d'être incinérés dans les UVTD

Faux !

Les sacs poubelles réceptionnés dans l'UVTD sont incinérés tels quels, sans tri préalable, pour être valorisés énergétiquement. Les matières qui n'ont pas leur place dans un sac poubelle, comme les piles, les bouteilles en PET, les bouteilles en verre ou les canettes en aluminium, sont donc également incinérées.

Légende 2: Les UVTD ont besoin de journaux et de bouteilles en PET pour l'incinération, sinon elles doivent injecter du mazout pour atteindre les températures nécessaires

Faux !

Les UVTD n'ont pas besoin de combustibles supplémentaires pour brûler les déchets de manière optimale. La composition des déchets urbains habituels suffit amplement. Avec un pouvoir calorifique moyen d'environ 12 mégajoules (MJ) par kilogramme, les déchets urbains brûlent aussi bien que le bois sec (teneur en eau de 20 %), qui a un pouvoir calorifique de 10 à 15 MJ/kg. Pour une combustion optimale, il est important de bien mélanger les déchets, car les différents composants ont des valeurs calorifiques très différentes. Les matières plastiques se situent dans le haut de la fourchette avec jusqu'à 45 MJ/kg, tandis que les déchets de cuisine humides se situent dans le bas de la fourchette avec 1 MJ/kg.

Légende 3: Les métaux dans les sacs poubelles ne posent pas de problème, car ces substances peuvent être facilement récupérées dans les mâchefers des UVTD

Juste...

est que les métaux sont récupérés dans les scories des ordures ménagères. Les métaux ferreux, mais aussi les métaux non ferreux et précieux comme le cuivre, l'aluminium, les aciers inoxydables, l'or et l'argent, etc. sont récupérés dans les mâchefers.

et faux,

parce qu'il est beaucoup plus judicieux d'éliminer les métaux via la collecte sélective. En effet, en raison des températures élevées dans le four d'une UVTD, certains métaux comme l'aluminium peuvent être en partie perdus pour la récupération.

Plus d'info (en allemand): [Récupération des métaux dans les mâchefers d'UVTD](#)

Légende 4: Les piles peuvent être jetées dans le sac poubelle - quelques piles dans le sac poubelle ne posent pas de problème

Faux !

Les piles ne doivent pas être jetées avec les déchets ménagers. En Suisse, la loi prévoit à la fois une obligation de restitution et de reprise des piles. Les consommateurs et consommatrices doivent éliminer les piles dans les points de collecte prévus à cet effet ou dans les points de vente. Les points de vente sont tenus de reprendre les piles. Les piles et les accumulateurs usagés contiennent une grande quantité de matériaux recyclables. Ceux-ci sont récupérés lors du processus de recyclage, ce qui permet de préserver des ressources précieuses.

Plus d'informations: [Recyclage piles](#)

Légende 5: Il est possible de brûler certains déchets ménagers dans sa propre cheminée ou dans son jardin

Faux !

Brûler des déchets dans la cheminée ou dans le jardin n'est pas seulement illégal, c'est surtout dangereux pour la santé. Des fumées toxiques et agressives peuvent se former, par exemple des dioxines ou des furanes. Celui qui brûle ses déchets soi-même ne met pas seulement sa personne et son environnement immédiat en danger, mais doit également s'attendre à une amende (jusqu'à 20'000 CHF) ou à une plainte pénale.

Plus d'informations : [Incinération de déchets dans la cheminée et le jardin](#)

Légende 6: Les bouteilles en verre dans les sacs poubelles stabilisent le feu et améliorent la qualité des mâchefers d'UVTD

Faux!

Le verre ne brûle pas, il se comporte donc de manière inerte dans le four d'une UVTD et n'exerce aucune influence sur la qualité des mâchefers, mais augmente seulement la quantité de mâchefers: les débris de verre restent inchangés dans les mâchefers, qui doivent être mis en décharge. Ils occupent ainsi inutilement un espace précieux dans les décharges. Il est plus respectueux des ressources de transformer les anciennes bouteilles en verre en nouvelles bouteilles ou en sable de verre.

Plus d'informations : [Recyclage du verre](#)

Légende 7: Le papier et le carton ne doivent pas être jetés dans le sac poubelle. Ces deux matériaux peuvent être éliminés par le biais de la collecte de vieux papiers.

Juste !

Le papier et le carton propres et appropriés ne doivent pas être jetés dans les sacs poubelles, mais collectés séparément et recyclés.

Mais...

Les papiers et cartons souillés, tels que les boîtes de pizza contenant des restes de nourriture, les gobelets à café ou certaines qualités de papier telles que les tickets de caisse, les papiers photo, les sacs à provisions en papier résistant à l'humidité, etc. ne se prêtent pas au recyclage des matériaux et sont mieux valorisés thermiquement via les sacs poubelles.

Plus d'informations: [Papier non approprié pour le recyclage](#)

Légende 8: Les UVTD suisses sont en surcapacité et acquièrent des déchets de manière active sur le marché et à l'étranger

Faux !

En 2020, les UVTD suisses ont éliminé un peu plus de 4 millions de tonnes de déchets et fonctionnent donc à 100% de leurs capacités. L'arrêt prolongé d'une installation rendrait la situation de l'élimination des déchets en Suisse très tendue. Les déchets étrangers éliminés proviennent de régions limitrophes, ce qui est judicieux d'un point de vue écologique, car cela évite de longs trajets pour les déchets. En outre, la Suisse exporte aussi des centaines de milliers de tonnes de déchets qui ne peuvent pas être traités ou valorisés dans le pays (déchets spéciaux, déchets plastiques collectés séparément, etc.).

Plus d'informations: [Capacités des UVTD suisses](#)

Légende 9: Les UVTD émettent beaucoup de polluants, comme le montre le panache de fumée à la cheminée

Faux ! Les émissions d'une UVTD doivent respecter des valeurs limites légales strictes, c'est pourquoi chaque UVTD dispose d'un système sophistiqué d'épuration des fumées. A l'aide d'électrofiltres et de filtres à manches, de tours de lavage et de catalyseurs, des processus physiques et chimiques permettent d'éliminer les polluants tels que les oxydes d'azote, le soufre, le mercure, les dioxines, les gaz acides ou les poussières fines. Le panache visible certains jours à la cheminée des UVTD est composé de vapeur d'eau.

Légende 10: Bientôt, nous n'aurons plus besoin d'UVTD, car dans une économie circulaire, il n'y a plus de déchets - mot-clé : ZERO WASTE

Faux ! Jusqu'à présent, la capacité de recyclage de notre économie a plutôt diminué qu'augmenté. Tant que nous ne réduisons pas massivement notre consommation et que nous ne transformerons pas l'ensemble de notre système économique et fiscal, nous continuerons à produire des déchets combustibles et les UVTD resteront une nécessité. De plus, tous les produits ne se prêtent pas au recyclage, par exemple parce qu'ils sont sales (déchets hospitaliers, articles d'hygiène, etc.) ou qu'ils contiennent des substances nocives (amiante, additifs comme des métaux lourds ou des retardateurs de flamme, etc.) La valorisation thermique dans les UVTD permet d'éliminer ces substances nocives du cycle en toute sécurité.

Légende 11: Toutes les émissions de CO₂ d'une UVTD sont des émissions d'origine fossile

Faux ! Étant donné qu'environ la moitié du CO₂ produit lors du processus de combustion provient de déchets biogènes, c'est-à-dire de déchets de bois, de restes de cuisine, de papier et de carton souillés et de matériaux similaires, il se trouve dans un cycle naturel et est donc considéré comme climatiquement neutre. L'autre moitié est d'origine fossile, comme par exemple les produits en plastique tels que les couches. Outre l'élimination des polluants par l'épuration des fumées, les UVTD souhaitent également réduire leurs émissions de CO₂ à l'avenir, voire générer des émissions négatives. Pour ce faire, l'UVTD Linth prévoit une première installation de captage du CO₂.

Plus d'informations : [Captage CO2 KVA Linth](#)

Légende 12: Les UVTD sont opposées à la collecte des emballages plastiques des ménages en vue de leur recyclage matière.

Faux ! Les exploitants d'UVTD sont tout à fait favorables à la valorisation matière des déchets plastiques des ménages, à condition que les critères suivants soient remplis : transparence des flux de matières et pas d'exportations des déchets plastiques.

Les UVTD ne font pas de prospection pour les déchets plastiques et ne sont donc pas responsables des faibles quantités collectées à ce jour. La valorisation thermique dans les UVTD garantit l'élimination légale, écologique et économique des déchets plastiques et des résidus de tri non recyclables et constitue donc le dernier filet de sécurité lorsque le recyclage des matériaux n'est pas possible d'un point de vue technique ou économique.



Verband der Betreiber Schweizerischer Abfallverwertungsanlagen
Association suisse des exploitants d'installations de valorisation des déchets
Associazione svizzera dei gestori degli impianti di valorizzazione dei rifiuti

Légende 13: La Suisse n'a plus besoin de décharges, car tous les déchets peuvent être éliminés dans des UVTD

Faux ! Après l'incinération des déchets dans une UVTD, il reste des mâchefers et des cendres qui doivent être mis en décharge en Suisse. Après la récupération des métaux contenus dans les mâchefers et les cendres les résidus d'UVTD sont déposés de manière contrôlée dans une décharge spécifiquement équipée à cet effet.

Plus d'informations : [Le dernier voyage](#)